

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DVD 82 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société MultiToll dans le cadre d'une expérimentation à Paris (20^{ème}).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande de bien vouloir l'autoriser à signer avec la société MultiToll une convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'une expérimentation à Paris 20^{ème} ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'une expérimentation est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société MultiToll une convention d'occupation temporaire du domaine public dont le texte est joint en annexe à la présente délibération. Cette convention ne donne pas lieu au paiement d'une redevance.